GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement

Paris, le 28 août 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SCOLARISATION DES ENFANTS AYANT UN TROUBLE DU NEURO-DÉVELOPPEMENT (TND) EN OCCITANIE : 7 CLASSES OU DISPOSITIFS SUPPLÉMENTAIRES VONT OUVRIR À LA RENTRÉE POUR LES ÉLÈVES AUTISTES ET 5 PROFESSEURS RESSOURCES VONT VENIR RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS AUTISTES, DYS, TDAH, TDI

Les grandes orientations de la nouvelle stratégie 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement (autisme, DYS, TDAH, TDI) ont été soumises à la consultation citoyenne entre mars et mai dernier. Les engagements définitifs seront présentés courant septembre. D'ores et déjà, la rentrée scolaire est l'occasion d'illustrer la volonté d'accélérer la dynamique d'inclusion et d'élargissement à tous les TND.

En Occitanie **ce sont 7 nouveaux dispositifs qui vont ouvrir avec** près de 67 enfants autistes qui pourront faire leur rentrée aux côtés de leurs camarades :

- **1 classe en maternelle (UEMA)** : Béziers (34) école maternelle Michelet.
- **3 classes en élémentaire (UEEA)** : Millau (12) école élémentaire Beauregard ; Auch (32) ; Cœur-de-Causse (46).
- **3 dispositifs novateur d'autorégulation (DAR)** : Narbonne (11) école élémentaire Voltaire ; Perpignan (66) collège Albert Camus ; Juillan (65) école primaire publique de Juillan.
- **5 nouveaux professeurs ressources** TND, 4 dans l'académie de Toulouse et 1 dans l'académie de Montpellier.

Sur l'ensemble de la France, 110 nouvelles classes ou nouveaux dispositifs ouvrent pour les élèves autistes à la rentrée 2023 – 37 en maternelle et 73 en élémentaire, **soit près de 1 000 enfants autistes qui viendront s'ajouter aux 45 000 élèves déjà scolarisés en milieu ordinaire.**

L'ambition de l'École pour tous portée par le Président de la République à la Conférence nationale du handicap permet d'amplifier le mouvement engagé depuis 2018 : *« Il se joue, dans l'accès à l'école, non seulement la question de l'accès aux apprentissages, mais aussi d'inclusion dans la société, pour le présent et le futur. Les actions prévues dans le cadre de la stratégie visent ainsi à créer une école plus inclusive. L'ambition est de généraliser l'accès des enfants autistes à l'école, de personnaliser leurs parcours et d'en garantir la continuité ».*

La stratégie nationale pour l'autisme a également permis le déploiement d'un réseau de professeurs ressources Troubles du spectre de l'autisme (TSA). Leur mission est de conseiller et d'accompagner les professeurs qui accueillent des enfants autistes et qui les sollicitent. Chaque département bénéficie d'un enseignant ressources TSA. Ils sont aujourd'hui au nombre de 101. **25 nouveaux professeurs ressources TND seront déployés à cette rentrée pour que les enseignants puissent également bénéficier de conseils quand ils accueillent dans leurs classes des enfants DYS, TDAH, TDI.**

Depuis 2018, la stratégie nationale a favorisé le développement de plusieurs formes de scolarisation pour proposer aux élèves et à leur famille, différentes modalités de scolarisation afin de mieux répondre à leurs besoins.

1. Ce qui est privilégié c'est une scolarisation **à l'école, dans une classe « ordinaire »,** au collège ou au lycée c'est-à-dire dans une classe avec les autres enfants. Quand il est à l'école, l'élève peut être accompagné :
    - par un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) ;
    - par des professionnels tels qu'un éducateur, un psychologue, un psychomotricien, un orthophoniste ;
    - dans certains cas, la scolarité se fait avec l'appui d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) en école, collège et lycée : l'enfant est scolarisé dans sa classe de référence et aussi dans un dispositif ULIS où il bénéficie d'un soutien spécialisé.

2. Le **« dispositif d'autorégulation » (DAR) est une nouvelle forme de scolarité inclusive** : les enfants sont toujours à l'école dans leur classe « ordinaire » avec leurs camarades mais bénéficient d'un enseignement « d'autorégulation ». Au sein de l'école, une équipe de professionnels est présente pour accompagner les élèves de façon individualisée dans les apprentissages et dans leur posture d'élève et permettre à toute l'équipe pédagogique d'intégrer la démarche d'autorégulation dans sa pratique.

3. La troisième modalité est, selon l'âge de l'élève, qu'il rejoigne également l'école ordinaire, mais dans une classe spécifique : **les Unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) ou Unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA).** La classe est animée par une équipe spécialement formée à l'autisme. Des temps d'inclusion en classe ordinaire leur sont également proposés.

4. Quatrième solution : **l'entrée dans un Institut médico-éducatif (IME).** Cette orientation concerne les enfants qui, pour l'instant, ne peuvent pas s'inscrire dans le rythme d'une journée de classe en milieu ordinaire. L'établissement médicosocial qui les accueille doit organiser des activités scolaires dans une unité d'enseignement avec un petit groupe d'élèves, en complément des activités éducatives ou thérapeutiques proposées par ailleurs.

Aucune orientation n'est définitive. Pendant sa scolarité, un élève pourra passer d'une forme à l'autre de classes et d'accompagnement. Ce sont ses besoins et son évolution qui doivent dicter son parcours. Parcours et orientation doivent se mettre en œuvre avec l'accord de la famille dans le cadre d'une coopération étroite et permanente avec l'école.

Pour plus d'informations sur votre territoire, contacter le rectorat, vice-rectorat ou les services départementaux de l'Éducation nationale en cliquant ici

Pour en savoir plus : autisme-tnd.gouv.fr
https://handicap.gouv.fr/autisme-et-tnd-tout-savoir-sur-la-rentree

Sur la consultation citoyenne et la stratégie 2023-2027 : https://consultation-tnd.handicap.gouv.fr/
Sur la stratégie 2018-2022 https://handicap.gouv.fr/engagement-3

Contact presse Délégation interministérielle :
Arnaud Lestang
autisme.tnd@pm.gouv.fr
0630842512